ELOGE HISTORIQUE DE M. VERNAGE.

ELOGE HISTORIQUE DE M. VERNAGE,

Par M. MALOET, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Premier Médecin de Madame VICTOIRE & de Madame SOPHIE.



A PARIS,

Chez P. FR. DIDOT le jeune, Libraire de la Faculté de Médecine, Quai des Augustins.

M. DCC LXXVI.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.


WELLCOME
LIBRARY
INSTITUTE



ÉLOGE HISTORIQUE DE M. VERNAGE.

MICHEL-LOUIS VERNAGE, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Cenſeur Royal, naquit en cette ville le 5 Mai 1697, de François Vernage, Médecin de la même Compagnie, & de Marie-Anne Hazon.

IL fit ſes études au College Mazarin, avec ſuccès. Lorſqu'elles furent finies, ſon pere deſiroit de lui voir embraſſer ſa profeſſion; mais ne ſe croyant pas en droit de le décider, il

lui laiſſa le tems néceſſaire pour s'examiner lui-même. Il fit plus ; il le confia à des perſonnes pieuſes & habiles, à deſſein de faire ſonder ſes diſpoſitions intérieures ſur le choix d'un état. Les ſouhaits du pere ne furent point trompés. La Médecine, cette ſcience phyſique, qui renferme elle-même un ſi grand nombre de ſciences ; qui tient à preſque toutes ; qui met à contribution l'univers entier, & toujours pour le ſoulagement de l'humanité ; cette ſcience, en un mot, qui fait jouer à un homme un ſi beau rôle au milieu de ſes ſemblables, n'avoit pu s'offrir aux yeux du jeune Vernage, ſans l'animer du deſir d'être un jour du nombre de ceux qui la profeſſent & qu'elle illuſtre. On croit aiſément qu'à tous les motifs qui le déterminoient, ſe joignit auſſi l'eſpérance d'être formé

dans ſon art par un pere flatté de le voir marcher ſur ſes traces, & plus capable que perſonne de lui procurer une excellente inſtruction.

En effet, M. Vernage le pere étoit un homme d'un vrai mérite, & excellent Médecin. Il ne fut peut-être pas compté parmi ceux à qui le Public fait une réputation brillante. Mais ce même Public ignore que la Faculté de Médecine de Paris, toujours parfaitement compoſée, a toujours auſſi poſſédé un nombre de Sujets, qui pour avoir auprès de lui moins de faveur, ne laiſſent pas de recevoir de leurs confreres une juſtice peut-être encore plus flatteuſe. S'il leur manque des occaſions d'éclat pour faire briller leur ſavoir & leur habileté, en revanche, partagés entre l'étude & les fonctions de leur état, ils éprouvent la ſatisfaction pure de les remplir

dignement. Les charmes de la Littérature viennent à leur ſecours, pour remplir les vuides que leur laiſſent des occupations moins multipliées, & pour leur faire goûter un bonheur que leur ont envié plus d'une fois ceux que le Public acceuille le plus. Le mérite de M. Vernage pere étoit donc bien connu de tous ceux qui pouvoient le plus ſûrement l'apprécier; il l'étoit ſurtout de M. Fagon, qui chargé de choiſir un Premier Médecin au Duc d'Anjou, nouvellement Roi d'Eſpagne, jetta les yeux ſur M. Vernage. Celui-ci, au grand étonnement de M. Fagon, refuſa une Place à laquelle ſont attachées plus de prérogatives que n'en a en France le Premier Médecin du Roi: en faiſant ſa fortune, elle devoit aſſurer celle d'une famille nombreuſe; mais convaincu que le bonheur ne ſe

calcule point, & ne peut s'évaluer que par le ſentiment, il jugea que rien ne le dédommageroit de la douceur qu'il trouvoit à partager ſon tems entre ſes malades, ſon cabinet, & ſes amis. Quelque tems après, par une ſuite de la conſidération dont il jouiſſoit parmi ſes confreres, la Faculté de Médecine le nomma ſon Doyen. Il ne crut pas devoir ſe refuſer au vœu de ſa Compagnie; mais il ſe montra tel qu'il étoit, en ne s'appropriant de cette Place que le travail pénible qu'elle exige, & en ſe détachant de ce qu'elle a de purement honorifique. C'eſt un uſage ancien, que les Doyens de la Faculté de Médecine de Paris faſſent graver leurs portraits ſur des jettons qui s'y diſtribuent. M. Vernage ſe priva de ſon droit, pour faire tourner ſa modeſtie au profit de ſa reconnoiſſance. Ne met-

tant aucune différence entre un ſervice offert & un bienfait accepté, il ſaiſit l'occaſion de conſacrer, d'une maniere publique & durable, le ſouvenir de ce qu'il devoit à M. Fagon, & voulut que les jettons fuſſent frappés à ſon coin. Sacrifice bien délicat, & à la générofité duquel la malignité ne put donner atteinte, puiſque l'intérêt en étant banni, il ſe faiſoit aux dépens du ſeul amour propre.

AVEC de tels ſetiments, un pere devoit être un excellent inſtituteur. Il ſe fit un point de religion de former ſon fils, dont il ſe regardoit comme la caution envers le Public; & il s'établit l'inſpecteur de ſon travail. Le trait ſuivant peut donner une idée de la maniere dont il s'acquitta de ce devoir. Dans un temps qu'on permet aux jeunes gens de regarder comme conſacré

aux amuſements, le jeune Vernage s'y étant livré pluſieurs jours de ſuite, prenoit beaucoup ſur ſes nuits pour remplir ſa tâche journaliere. Son pere ne lui laiſſa pas ignorer qu'il en étoit inſtruit. » Vous ne pourriez-pas, lui dit-» il, conſerver long-temps votre ſanté » en continuant de vous livrer le jour » à la diſſipation, & la nuit à l'étude; » mais je ne me relâcherai point de » ce que j'exige de vous, & vous ne » me verrez deſirer la conſervation de » votre vie, qu'autant que vous tra-» vaillerez pour la faire devenir utile » à vos concitoyens, & honorable à » vous même ». Un pareil diſcours porte-t-il l'empreinte d'une ſévérité outrée, ou n'eſt-il pas plutôt l'expreſſion la plus vraie de l'amour paternel bien ſenti ? Si une pareille queſtion deve-

noit un problême, ce ſeroit en même tems la cenſure de nos mœurs.

M. Vernage juſtifia bientôt, par ſon application & ſes progrès, cette excellente éducation; & l'un des premiers fruits qu'il en recueillit, fut d'être reçu avec diſtinction Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, à l'âge de vingt-un ans.

CE fut peu de temps après, qu'il perdit ſon pere. Un pareil malheur auroit porté le découragement dans une ame qui n'eût été que ſenſible & foible. Mais il eſt des ames d'un autre trempe, chez qui les plus fâcheux accidents ſont des aiguillons qui y développent plus promptement les talents & les vertus : ſemblables à ces fruits excellents, qui piqués par les inſectes, n'en parviennent que plutôt & plus facilement à leur maturité.

Le jeune Médecin, l'aîné de quatre enfants, n'héſita pas à ſe regarder comme étant devenu le pere des trois autres, & il oſa eſpérer qu'il pourroit être bientôt leur ſoutien. Sa probité, le fonds de ſavoir qu'il s'étoit acquis, ſon application ſoutenue; telle étoit la baſe ſolide de ſes eſpérances. Elles n'euſſent pas manqué ſans doute d'être réaliſées un jour; mais il falloit quelque choſe de plus pour en accélérer l'accompliſſement. L'expérience, ſi néceſſaire au Médecin, paſſe pour incompatible avec la jeuneſſe; & cet âge, qui donne de l'éclat à tant d'autres talents, eſt un défaut, preſque un ridicule, qu'on a peine à pardonner aux jeunes Médecins, & que pluſieurs d'entre eux ont cherché quelquefois à pallier d'une maniere plus ridicule encore.

M. Vernage eut le rare bonheur de n'avoir point à s'en juſtifier. La Providence lui avoit ménagé une reſſource qui étoit pour lui la portion la plus précieuſe de l'héritage de ſon pere. Au nombre des amis qu'il lui avoit laiſſés, étoit M. Helvétius, pere du Premier Médecin de la feue Reine. Leur liaiſon étoit fondée ſur les attentions particulieres que le pere de M. Vernage avoit eues pour M. Helvétius le fils lors de ſa Licence. Le jeune Vernage cultiva l'ami de ſon pere, & cet ami fut flatté de pouvoir acquitter ſa dette. M. Helvétius jouiſſoit d'une telle réputation, que ſurchargé de la confiance d'une grande partie du Public de cette ville immenſe, pluſieurs malades le conſultoient ſouvent ſur le choix d'un Médecin. Le fils de ſon ami fut un de ceux qu'il produiſit avec

le plus de confiance, & dont il eut le plus à se glorifier. M. Vernage, plein de reconnoissance, a toujours avoué les obligations qu'il lui avoit.

AVEC ce secours, des occasions brillantes ne tarderent pas à se présenter. Il avoit à peine vingt-cinq ans, lorsqu'il fut envoyé auprès de M. le Cardinal de Mailly, Archevêque de Reims, attaqué d'une violente appoplexie. Il arriva assez à tems pour donner un conseil utile, puisqu'il en résulta le retour de connoissance nécessaire pour faire recevoir au malade les sacrements de l'Église. C'étoit tout ce qu'on pouvoit faire dans une maladie dont le genre & le degré ne laissoient aucun espoir de guérison. A ce succès, M. Vernage en ajouta un autre qui le satisfit beaucoup : il s'attira la bienveillance de deux Médecins considérés de

la ville de Reims, qui ſoignoient le Cardinal, & qui, en rendant juſtice aux talents du jeune Docteur, ne purent lui refuſer leur amitié. C'étoit encore un fruit de l'excellente éducation qu'il avoit reçue. Il avoit appris de bonne heure à reſpecter des confreres âgés; & la conduite que les loix de la Faculté preſcrivent aux jeunes Docteurs à l'égard de leurs anciens, ſembloit être en lui l'effet d'un ſentiment inné.

LES occaſions dans leſquelles M. Vernage donna des preuves d'habileté venant à ſe multiplier, il fut compté de bonne heure au nombre des Médecins accrédités dans cette capitale. Une réputation ſi prématurée lui fut très utile pour ſe perfectionner dans ſon art. Il ſe trouvoit ſouvent avec ſes confreres les plus expérimentés: il étoit

fréquemment dans le cas de les faire appeller en consultation : souvent il y étoit lui-même invité avec eux; & l'ardeur dont il étoit animé ne lui laissoit rien perdre de ces excellentes conférences, dont on lui a souvent oui dire qu'il avoit tiré le plus grand profit. Il croyoit être avec ses Maîtres : il se piquoit envers eux de la plus grande déférence; ce qui ne l'empêchoit pas de former son avis, & d'oser quelquefois combattre le leur : ils ne rougissoient pas à leur tour d'adopter souvent le sien : d'autres fois, ils convenoient qu'ils avoient eu tort de ne s'y pas rendre. C'est ainsi que l'inspection anatomique ayant justifié son opinion, après la mort de M. le Maréchal d'Uxelles, M. Chirac, avec la franchise qui sied si bien à l'homme supérieur, convint que si l'on lui eût fait la ponction

à la poitrine, comme M. Vernage l'avoit proposé, la vie eût été prolongée.

Le célebre M. Molin lui rendit pareillement justice en plusieurs occasions, & avec la même bonne foi. Nous en donnerons deux faits pour preuve. MM. Molin & Vernage voyoient ensemble une Dame attaquée d'une Hydropisie Ascite (1) à la suite de ses couches; ils déciderent la ponction. La couleur verdâtre des eaux parut à M. Molin du plus mauvais augure. M. Vernage en jugea différemment, fondé sur ce que l'Hydropisie dans le cas dont il s'agissoit étant de nature laiteuse, la couleur des eaux dépendoit uniquement de

---

(1) Les Médecins appellent *Hydropisie Ascite* celle où il y a épanchement d'eau dans le ventre.

celle qu'a naturellement le petit-lait. Ce diagnoſtic qui renfermoit en même-temps un prognoſtic heureux, ſe vérifia chez cette Dame, qui eſt encore aujourd'hui pleine de vie. Une autre fois ils donnoient enſemble leurs ſoins à une femme, qui à peine relevée d'une fievre maligne des plus longues & des orageuſes, ſe trouvoit être priſe de la Petite Vérole. L'éruption ne fut précédée d'aucun accident; mais elle ſe fit avec lenteur: les boutons reſterent pâles & du genre cryſtallin. M. Molin auguroit mal de ce caractere de Petite Vérole; M. Vernage le raſſura, en lui faiſant obſerver que la poſition actuelle de la malade ne comportoit pas qu'elle eût une autre eſpece de Petite Vérole; & cette obſervation fut juſtifiée par la guériſon. M. Molin faiſoit honneur de ces deux faits à M.

Vernage ; il les lui rappelloit quelquefois avec une ſorte de complaiſance, & par cet aveu auſſi noble que modeſte, il en tiroit lui-même une gloire preſqu'égale.

DES ſuccès répétés deciderent la réputation de M. Vernage. Peu de Médecins furent auſſi conſtamment & auſſi prodigieuſement employés. Quoique ſes journées ſe paſſaſſent tout entieres à l'exercice pénible de ſa profeſſion, on avoit peine à comprendre comment il y pouvoit ſuffire. Il n'en venoit à bout que par un ordre exact, une économie parfaite de ſon tems, & une activité incroyable. Chargé d'une multitude de malades ; obligé de parcourir pluſieurs fois le jour les quartiers les plus éloignés, il avoit le talent de ſe reproduire avec une étonnante facilité ; & dans le tems où il

étoit

étoit le plus accablé d'affaires importantes, & de consultations par écrit qui lui étoient fréquemment demandées, il n'est jamais arrivé qu'aucuns de ses malades, quelque peu inquiétant que fût leur état, aient eu à se plaindre de son défaut d'assiduité, ni qu'aucuns de ses confreres aient eu à lui reprocher le moindre retard aux heures indiquées.

UNE confiance si générale, dont le Public honora M. Vernage, s'est constamment soutenue. Il avoit effectivement tout ce qui est nécessaire pour l'obtenir & la conserver. Né avec une grande justesse d'esprit, & avec une sagacité peu commune, il ne cessa d'en faire usage dès sa plus grande jeunesse. La pratique de la Médecine, à laquelle il se vit livré de très bonne heure, ne fut point pour

lui une école tumultueuſe, où il ſe contentât de puiſer en courant quelques principes vagues & généraux, pour en faire au haſard des applications guidées par une routine aveugle. Il s'étoit fait une habitude de méditer ſans ceſſe ſur des objets de ſa profeſſion. Ses malades l'occupoient continuellement. Les réflexions que lui ſuggéroit leur état interrompoient ſouvent le repos de ſes nuits. Il avoit ſous les yeux la marche d'une maladie, tout le tems de ſa durée. Ses confreres reconnoiſſoient en lui une facilité ſinguliere à faire ſes expoſés avec autant de clarté que de préciſion. Ces ſortes de tableaux ſe gravoient même ſi profondément dans ſon eſprit, que lorſqu'il voyoit un malade à qui il avoit donné ſes ſoins dans une autre occaſion, il ſe rappelloit la maladie précé-

dente, quelqu'ancienne qu'elle fût, & en faiſoit ſur le champ le journal le plus circonſtancié.

IL eſt comme impoſſible que dans le long cours d'une pratique étendue, un Médecin habile & attentif n'ait eu occaſion de ſe ſignaler, ſoit par le diagnoſtic qui conſiſte à démêler la nature d'une maladie à travers les accidents qui la maſquent, ſoit par le prognoſtic qui ſert à en prédire la terminaiſon. Les deux faits dont on a parlé plus haut appartiennent à l'un & à l'autre. Nous nous contenterons d'en ajouter ici un troiſieme qui ne regarde que le diagnoſtic. Nous le ferons avec d'autant plus de plaiſir, que ce fut une occaſion pour M. Vernage de montrer également la juſteſſe de ſon coup-d'œil, & ſon extrême honnêteté. Un Médecin recom-

mandable par ſes connoiſſances, & par une éloquence qui lui auroit aſſigné une place diſtinguée au Barreau, voyoit une jeune malade. Des douleurs violentes de colique la tourmentoient ſans relâche depuis pluſieurs heures, lorſque les aſſiſtants & le Médecin lui-même deſirerent que M. Vernage ſe joignît à lui pour la ſecourir. Dans le peu de tems qui s'écoula pour aller le chercher, les douleurs ceſſerent complétement & ſubitement. Le Médecin ordinaire, rendant compte à M. Vernage dans une chambre voiſine de celle de la malade, ſe hâte de lui dire que les accidents ont heureuſement ceſſé, & qu'elle n'a plus aucune douleur. M. Vernage du premier mot lui demande s'il n'a rien obſervé à la peau, & ajoute qu'il eſt preſque sûr qu'elle

a la Petite Vérole. On aborde la malade ; elle commençoit déja à en être couverte. M. Vernage s'apperçoit que d'une décision si lumineuse, il doit résulter dans l'esprit des assistants une impression fâcheuse contre le Médecin ordinaire ; il s'empresse de la dissiper, en rendant à la vérité un hommage que la seule élévation d'ame peut dicter. » Vous savez, dit-il à son » confrere, combien l'analogie doit » avoir d'influence dans notre art. Ce » qui m'a fait porter ce jugement » d'une maniere si précise, c'est la » parfaite ressemblance du cas actuel » avec un autre dont j'ai été témoin » il y a deux mois pour la premiere » fois de ma vie. J'ai employé pour » lors les mêmes remedes que vous. » Des douleurs du même genre subi- » tement cessées ont fait place à la

» Petite Vérole, dont l'éruption m'a
» autant surpris que vous l'êtes ac-
» tuellement. La parfaite conformité
» des deux cas vient de me faire ju-
» ger qu'un prélude tout semblable
» devoit amener la même issue ; &
» je n'ai, dans ce moment, d'autre
» avantage sur vous, que celui d'a-
» voir été plutôt instruit par le ha-
» sard ». En supprimant cette explication, M. Vernage auroit sans doute augmenté son triomphe ; mais en la publiant, il remplissoit avec délicatesse le devoir de la justice. Ce sentiment fortement imprimé dans son cœur fut en toute occasion la regle de sa conduite ; & personne n'a été plus intimement persuadé que lui, que la définition du vrai Médecin devoit commencer par la qualité d'Homme de bien.

On nous permettra de citer encore un trait qui fera connoître jufqu'à quel point il portoit le fcrupule dans l'obfervation de fes devoirs auprès de fes malades. Il donnoit fes foins à une femme qui avoit les accidents précurfeurs de la Petite Vérole dans toute leur violence, & qui étoit à un terme avancé de groffeffe. Il opina pour la faignée du pied. Son raifonnement étoit, que le rifque de l'avortement par cette faignée étoit médiocre & prefque nul, aulieu que ce rifque lui paroiffoit beaucoup plus grand par la nature même de la maladie, fi l'on omettoit la précaution bien indiquée de faigner au pied. La famille fut effrayée de la propofition de M. Vernage; elle appella en confultation un Médecin, qu'une grande réputation, des faillies ingénieufes, & beaucoup

d'habileté rendoient également célebre. Malheureusement il étoit soupçonné parmi ses confreres, & même dans le Public, de se conduire souvent dans l'exercice de sa profession par des vues politiques. Il s'apperçut bientôt de la répugnance qu'avoient les assistants & la malade pour le remede proposé. Il commença par écouter attentivement l'exposé que M. Vernage lui fit de son opinion & de ses motifs. Ensuite au moment de produire la sienne, il eut l'air de beaucoup faire valoir le raisonnement de M. Vernage, & de le mettre même dans le plus grand jour; puis insensiblement il s'occupa de l'affoiblir par des considérations contraires, très inférieures pour la force; mais colorées de l'éloquence & des graces du discours qu'il savoit employer au besoin; il conclut

enfin contre la ſaignée du pied. On juge aiſément combien les aſſiſtants applaudirent à ſon avis. M. Vernage auroit peut-être ſacrifié le ſien à celui d'un confrere habile, s'il eut été perſuadé de ſa bonne foi. Mais vivement touché du danger que faiſoit courir à la malade une complaiſance repréhenſible, il ſe contente de convenir d'un prochain rendez-vous; & auſſitôt il invite en ſon nom MM. Chirac & Molin de ſe trouver à l'heure indiquée de la conſultation. En leur préſence il expoſe l'état de la maladie, & la différence des deux avis. M. Chirac s'éleve avec force contre celui du Médecin complaiſant; & ſe rappellant qu'il l'avoit eu pour diſciple à Montpellier, il prend le ton véhément d'un Maître, en lui demandant ſi c'étoit ainſi qu'il avoit profité de ſes leçons?

M. Molin ſe rangea hautement du même avis. Le Médecin qui reſtoit ſeul du ſien, l'abandonna ſans réplique. Pour M. Vernage, il fut bien moins ſenſible à l'avantage qu'il venoit de remporter ſur un homme célebre, qu'à la douce ſatisfaction d'avoir aſſuré la vie à la malade, qui parvenue par la ſuite à ſon terme, accoucha très heureuſement.

Ce que nous avons dit de la réputation de M. Vernage qui s'étendoit de plus en plus, ne doit pas nous diſpenſer d'indiquer quelques époques qui lui furent très glorieuſes. Il étoit encore fort jeune Médecin, lorſqu'il fut envoyé par ordre du feu Roi auprès du Roi de Pologne, Staniſlas, qui étoit pour lors malade à Chambord; & il eut le bonheur de conſerver des jours qui ont été marqués enſuite par tant

de traits de bienfaisance. En 1752, il fut l'un des quatre Médecins de Paris appellés à Versailles pour se joindre aux Médecins de la Cour, & pour traiter de la Petite Vérole feu Monseigneur le Dauphin, alors l'objet des allarmes de la France, comme il a été depuis celui de nos justes regrets. A la suite de ce brillant succès, M. Vernage eut, ainsi que ses confreres, des Lettres de Noblesse; & le Public applaudit à la légitimité du titre. On sait d'ailleurs qu'il a été souvent appellé auprès de la Famille Royale, dans des occasions qui lui ont toujours mérité des témoignages de satisfaction & de bonté.

A la mort de M. Herment, Médecin de la Faculté de Paris, chargé du soin des malades de la Bastille & de Vincennes, M. Berryer, pour lors

Lieutenant-Général de Police, vint à bout, par toutes les inſtances de l'amitié, de déterminer M. Vernage à conſentir qu'il le propoſât au Miniſtre pour remplir ce poſte de confiance. Le choix fut auſſi-tôt approuvé.

EN finiſſant les détails de la vie de M. Vernage qui concernent l'exercice de ſa profeſſion, nous aurions à nous reprocher un défaut d'exactitude, ſi nous omettions de parler d'une opinion aſſez répandue ; qu'il a été trop amateur de la ſaignée.

MAIS avant que d'examiner à fond la valeur de ce reproche, qu'il nous ſoit permis de faire l'obſervation ſuivante. On ne peut douter qu'il n'ait exiſté un tems où pluſieurs Médecins, ſur-tout en France, ont donné dans l'excès des ſaignées. Mais il eſt également vrai, que d'autres ſont tom-

bés visiblement dans l'excès opposé, en épargnant quelquefois avec une funeste économie un sang qu'on eût versé avec beaucoup de profit. Pourquoi donc, en général, les clameurs contre l'excès de la saignée ont-elles laissé une impression plus durable, que celles qu'on est en droit de jetter également contre l'Hœmophobie (1)? Seroit-ce parceque les plaintes contre la multiplicité des saignées viennent de gens, qui guéris par ce secours, regrettent le sang qu'ils ont perdu; tandis que les plaintes contraires ne peuvent plus être formées par ceux qui ont été les victimes de l'épargne outrée de leur sang? S'il en étoit ainsi, la question seroit décidée pour la multiplicité des saignées. Au reste notre objet n'est point de la jus-

(1) Frayeur du sang : peur de le verser.

tifier ici; mais en faveur d'une cauſe qui n'eſt pas la nôtre, nous propoſons ſeulement un doute, au nom de ceux qui pourroient tenir encore à cet ancien ſyſtême; & nous le faiſons uniquement pour tendre de plus en plus à la découverte de la vérité.

QUOI qu'il en ſoit, il eſt certain qu'au tems où M. Vernage commença l'exercice de ſa profeſſion, la ſaignée étoit dans la plus grande faveur. La fermentation excitée parmi les Médecins à la ſuite de la découverte de la circulation du ſang, & qui a ſubſiſté long-tems, n'étoit pas appaiſée. Les principes de la Médecine méchanique dominoient. On croyoit avoir des idées plus nettes de l'inflammation : on en avoit formé depuis peu une théorie ingénieuſe. On rappelloit à ce genre de maladie non ſeulement toutes les

maladies aiguës, mais encore un grand nombre d'autres, & assez généralement toute espece de fievres. M. Vernage fut élevé au milieu de ces principes. Mais on s'est apperçu que par la suite il y avoit apporté de l'adoucissement; & que dans sa pratique il s'étoit absolument rapproché de celle qui réunit aujourd'hui tous les bons Médecins, & qui consiste à éviter également les deux excès. Tout ce qu'il avoit conservé de l'ancienne façon de penser, c'étoit de craindre que la modération apportée par le tems & l'expérience à l'emploi de la saignée, ne dégénérât en cette timidité, qui sous prétexte d'épargner le sang des malades, rend les maladies aiguës meurtrieres, ou les métamorphose en des maladies chroniques incurables.

M. Vernage n'a publié qu'un seul

Ecrit, encore y a-t-il gardé l'anonyme. Il a paru il y a quelques années (1), ſous le titre modeſte d'*Obſervations ſur la Petite Vérole naturelle & artificielle*. En effet, ſon but n'étoit point de faire un Traité; il ſe propoſoit ſimplement de réunir certains faits de ſa pratique, dans leſquels il avoit eu le bonheur d'appliquer avec autant de ſuccès que de juſteſſe les vrais principes de Médecine appropriés à cette maladie; & il lui parut eſſentiel d'en inculquer l'obſervation. Dans cet Ecrit, il a donné quelques avis ſur l'Inoculation. On n'ignoroit pas qu'il avoit été favorable à cette méthode dès qu'elle avoit été introduite parmi nous. Mais accoutumé à traiter avec toute l'attention dont il étoit capable la Petite Vérole naturelle, il ſupportoit avec

(1) A Paris, chez Didot le jeune, 1773, in 12.

peine qu'on commencât à mettre trop de légereté dans le traitement de l'artificielle, quoiqu'infiniment plus douce & plus bénigne. Il a donc cru pouvoir s'armer de ſon expérience pour réclamer contre cet abus ; prévoyant d'ailleurs que d'autres dangers pourroient naître des variations de quelques Inoculateurs, & de leurs diviſions. Un Médecin étranger, qui réſidoit depuis quelques années à Paris, & qui cherchoit à s'y accréditer par l'Inoculation, ſe croyant déſigné dans l'Ecrit dont on parle, & dont il ne pouvoit ignorer l'Auteur, y répondit, & employa un ton mêlé d'aigreur. M. Vernage s'abſtint de répliquer. Il avoit rendu compte au Public de ſa façon de penſer : il ſe crut quitte envers lui, & en même tems diſpenſé, par toutes ſortes de raiſons, de ſe livrer au genre

polémique pour lequel il avoit d'ailleurs beaucoup d'éloignement.

JUSQU'ICI, nous avons considéré M. Vernage dans l'exercice de la Médecine. Examiné sous un autre point de vue, il n'avoit rien à perdre. Nous avons déja rapporté quelques traits qui prouvent son extrême sensibilité. Ce sentiment délicat de l'ame, qui touche de si près à la bienfaisance, & y mene si naturellement, cette sensibilité ne fut point chez lui concentrée dans la sphere unique de ses malades. C'est en suivant un goût qui lui étoit naturel, qu'il a eu l'inestimable bonheur de rendre à différentes personnes des services de plus d'un genre. Sa plus douce satisfaction étoit d'obliger de jeunes confreres, qu'il aimoit sincérement. Dans une sorte d'opulence,

qu'il devoit uniquement à ſa profeſſion, il ne s'eſt jamais permis d'oublier les ſoins pénibles du commencement de ſa carriere; & jamais il n'étoit plus flatté, que quand des circonſtances heureuſes le mettoient à portée de faciliter aux jeunes Médecins les premiers pas. Pluſieurs ont éprouvé les effets de ſon zele; & celui qui paie ici un foible tribut à ſa mémoire, ſe glorifiera toujours de tout ce qu'il doit à ſa précieuſe amitié.

Le ſort des gens de Lettres l'intéreſſoit auſſi beaucoup; & n'uſant point de ſon crédit pour lui-même, il a ſu l'employer au profit de quelques uns d'entre eux, en leur procurant des occaſions qui ſont devenues depuis très utiles pour leur fortune.

La multitude de liaiſons que ſa profeſſion lui avoit procurées, l'avoit

mis en état de connoître à fond les différents caracteres ; & ses amis particuliers savent combien il avoit le tact exercé dans le discernement des hommes. L'habitude qu'ils ont de se fréquenter continuellement donne naissance à ce qu'on appelle Usage du monde. On y a mis un grand prix dans la Société ; mais on a toujours observé, que les ames ne se polissent gueres dans ce commerce, sans une altération de leur caractere propre, sans quelque déchet de leur valeur intrinseque ; & qu'elles ont le sort des pieces de monnoie, qui en circulant n'acquierent une surface plus unie, qu'aux dépens de leur poids & de leur empreinte. L'ame de M. Vernage, franche & vraie, ne perdit par ce frottement aucun de ses traits, qui demeurerent fortement prononcés. Il

reſta toujours lui-même; & naturellement ennemi de l'art de feindre, jamais il ne tenta de copier qui que ce ſoit : vanité puérile, qui devient ſouvent le noviciat de la diſſimulation.

TOUCHÉ de la reconnoiſſance qu'on lui témoignoit, il donnoit à ſes ſentiments affectueux tout l'eſſor de ſa vivacité naturelle. Une fois nés en lui, on étoit sûr de ne les voir jamais ſe démentir. Un tel caractere étoit bien propre à lui faire des amis. Il a joui du bonheur d'en avoir toute ſa vie; & c'eſt ce qu'atteſte encore la multitude de ceux qui le regrettent.

NOUS avons dit que M. Vernage depuis la mort de ſon Pere avoit été le ſoutien de ſa famille. Un Frere & deux Sœurs, qui tous trois ſont reſtés dans le célibat, la compoſoient originairement. Le Frere, après avoir paſſé

trente années de ſa vie dans la Terre de ſon aîné, qui lui avoit procuré une retraite honnête & dans ſon goût, lui a ſurvécu un peu moins de deux ans. De ſes deux Sœurs, il perdit l'ainée encore aſſez jeune, & la pleura longtems. Il lui en reſtoit une, dont ſes amis particuliers ne ſe rappellent point le ſouvenir ſans attendriſſement. Elle réuniſſoit toutes les qualités de ſon Frere, avec la douceur de ſon ſexe. Il avoit ſu l'apprécier. Sa ſociété étoit pour lui pleine d'agréments & de délices. Il la perdit en 1756, & il en fut long-tems inconſolable.

DEPUIS quelques années, en ſuivant une coutume que le dérangement de ſanté lui avoit rendue néceſſaire, il alloit paſſer les étés à ſa Campagne. Une occaſion heureuſe lui donna lieu de connoître une jeune perſonne de

condition, Mademoiſelle de Quinemont. Les agréments de ſa figure & les graces de tout ſon extérieur ne l'empêcherent pas de découvrir en elle le mérite le plus ſolide. Il l'épouſa en 1761. La vertu de Madame Vernage, ſes ſoins pour ſon mari, inſpirés par l'attachement le plus tendre, la conſidération perſonnelle qu'elle s'eſt acquiſe dans le monde, ont été pour lui une ſource de bonheur pendant les dernieres années de ſa vie.

Il y avoit déja quelque tems que M. Vernage dépériſſoit ſenſiblement. Lui ſeul ne s'en appercevoit pas. Son activité toujours ſoutenue, ainſi que ſon goût conſtant pour ſa profeſſion, lui en impoſoient ſans doute. Il ne devoit être ſuſceptible de cette illuſion que pour lui-même. Enfin excédé de fatigues qui ſurpaſſoient ſes forces, il a

fini par y ſuccomber. Sa maladie, du genre des inflammatoires, n'a pas duré cinq jours : il s'eſt ſervi de la connoiſſance qu'il avoit de ſon état, pour recourir aux Sacrements de l'Egliſe, qu'il a reçus avec une piété vraiement chrétienne.

IL eſt mort, ſans avoir eu d'enfants, le 11 Avril 1773, dans ſa ſoixante-ſeizieme année ; devenu depuis 1770 l'Ancien de ſa Compagnie.

FIN.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, un Manuſcrit intitulé, *Eloge Hiſtorique de M. VERNAGE, par M. MALOET, Docteur en Médecine.* Il m'a paru tout-à-fait propre à conſerver la mémoire du mérite & de la réputation d'un Médecin auſſi illuſtre que l'a été M. Vernage; & ne contenir rien d'ailleurs qui n'en doive favoriſer l'impreſſion. A Paris, ce 22 Février 1776. ROUSSELET.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra. SALUT : Notre amé le ſieur MALOET Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public l'*Eloge Hiſtorique de M. VERNAGE*; s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Permiſſion pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons, par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le faire vendre & débiter par-tout

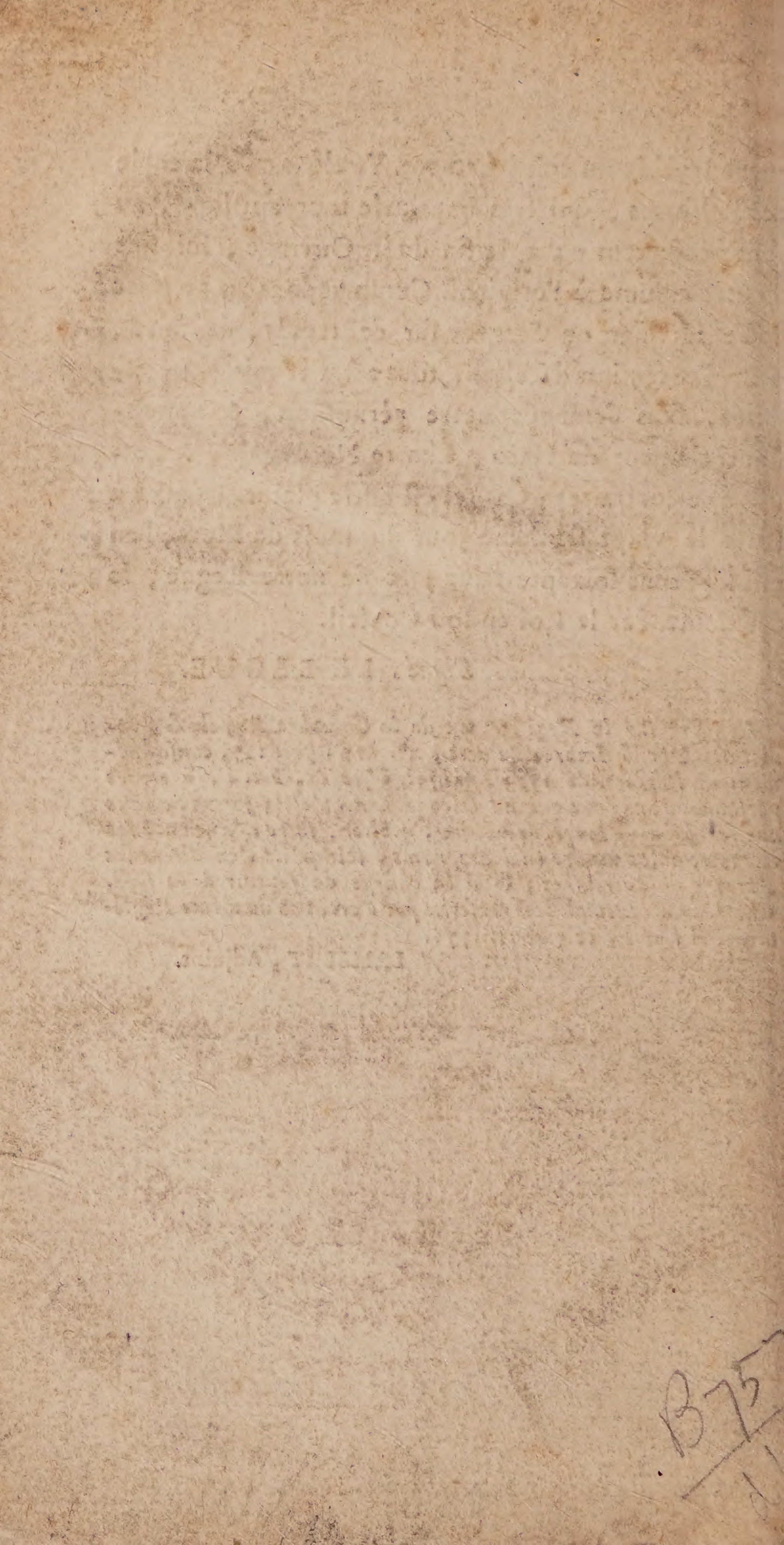
notre Royaume, pendant le temps de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelle ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglements de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la présente Permission ; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit, qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMÉNIL : qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de Notre très cher & féal Chevalier Chancelier de France le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit sieur HUE DE MIROMÉNIL ; le tout à peine de nullité des Présentes ; DU contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait

aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires ; Car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Paris le vingt-ſeptieme jour du mois de Mars, l'an mil ſept cent ſoixante-ſeize, & de notre Regne, le deuxieme. Par le Roi en ſon Conſeil.

Signé, LE BEGUE.

Regiſtré ſur le Regiſtre XX *de la Chambre Royale & Syndic. des Libr. & Impr. de Paris, n°. 609, fol. 127, conformément au Réglem. de 1723, qui fait défenſes, art. 4, à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, autres que les Libr. & Impr. de vendre, débiter, faire afficher aucuns livres pour les vendre en leurs noms, ſoit qu'ils s'en diſent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la ſuſd. Chamb. huit exemplaires preſcrits par l'art. 108 du même Réglement. A Paris, ce 5 Avril 1776.*

LAMBERT, Adjoint.


B75